

Arrêté fédéral à publier ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session d'été, l'arrêté fédéral suivant:

- Arrêté fédéral du 8 juin 2005 concernant l'Accord entre la Suisse et la France relatif à la coopération en matière de sûreté aérienne contre les menaces aériennes non militaires (FF 2004 6441).

Cet arrêté fédéral sera publié dans le Recueil officiel du droit fédéral, en même temps que l'accord qu'il concerne, dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse.

5 juillet 2005

Chancellerie fédérale

Arrêté fédéral à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.07.2005
Date	
Data	
Seite	4077-4078
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 745

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.